

## **SECTION H - AUTRES INDICATEURS DE SANTÉ ORGANISATIONNELLE**

L'analyse de la composition démographique de l'effectif permet de cerner les besoins de ressources humaines actuels et à venir. Il est intéressant, toutefois, d'analyser la santé de l'organisation sous d'autres angles : fréquence d'utilisation des congés, formulation de griefs, etc.

### **Congés de courte durée**

Au total, les employés canadiens ont pris 4 956 congés. La très grande majorité de ces congés (97 %) étaient de courte durée, c'est-à-dire moins de 14 jours.

Du côté des employés permutants, l'analyse de la fréquence d'utilisation des congés de courte durée démontre que le nombre moyen de congés de courte durée s'établit à 1,1 congé par personne. La fréquence d'utilisation des congés varie d'un groupe professionnel à l'autre : le groupe CS présente la fréquence la plus élevée, soit une moyenne de 3,0 congés par employé. Le groupe CR vient au second rang avec une moyenne de 2,8 congés par employé. Enfin, les employés des groupes LE et SCY suivent avec une moyenne de 2,0 congés *per capita*. À l'opposé, les groupes EX (0,4) et FS (0,7) se distinguent en se situant sous la moyenne.

Les employés non permutants présentent une fréquence moyenne légèrement supérieure à celle des employés permutants, soit 1,3 congé par employé. Les groupes CR (1,9), AS (1,6), SCY (1,6) présentent une moyenne supérieure à la moyenne globale alors que les groupes ES (0,2), EX (0,5) et CO (0,8) présentent une moyenne inférieure à la moyenne globale.

### **Congés de longue durée**

Les employés canadiens, au total, ont pris 154 congés de longue durée (plus de 15 jours). Cela représente 3 % de l'ensemble des congés. Pour chacun des groupes suivants : EX, AS, SCY et CS, on constate qu'une personne sur dix a pris un congé de maladie de plus de 15 jours.

### **Programme d'aide aux employés**

Le Service de counselling et de consultation (SCC) s'adresse à l'ensemble des employés du Ministère. Sommairement, on constate que 511 clients ont utilisé le service, soit 434 employés (EC et ERP) et 77 membres des familles d'employés. Les consultations ont été tenues dans une proportion de 68 % à Ottawa, et de 32 % à l'étranger. Au total, 1 452 séances ont été enregistrées, soit une moyenne de 2,84 par client. La clientèle est constituée aux deux tiers de femmes (67 %) et au tiers d'hommes (33 %).

La majorité des employés (71 %) consultent pour des motifs liés à leur vie personnelle. Ensemble, les problèmes psychologiques/émotifs et familiaux sont à la source de 86,7 % des consultations pour des raisons personnelles. Le stress est invoqué dans 47,5 % des cas de consultation pour des motifs liés au travail. Les conflits interpersonnels occupent le second rang (24,5 %).

### **Plaintes de harcèlement**

Au total, neuf plaintes de harcèlement mettant dix personnes en cause ont été reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et le 31 mars 2003. Par ailleurs, dix plaintes ont été reportées de l'année précédente (2001-2002).

Parmi les plaintes déposées cette année, quatre l'ont été par des femmes et cinq par des hommes. Sept des personnes mises en cause étaient des gestionnaires, et trois étaient des collègues de travail (une des plaintes visait deux personnes).

On note que deux plaintes ont été réglées par voie de médiation alors que quatre l'ont été par décisions de gestionnaires délégués suite à des rapports d'enquête. Aucune des plaintes n'était fondée. Enfin, trois dossiers ont été fermés. Les plaignants ont eu recours à d'autres mécanismes de redressement. Aucune plainte n'a été retirée au cours de la période.